



Droit pour une résiliation d'un CAP au centre européen de formation besoin d'aide

Par **A.kayina04**, le **21/02/2019 à 20:55**

Bonjour, Je me permet de vous ecrire pour vous demandez que faut-il faire dans une situation comme celle-ci, je me suis inscrite le 06/02/2019 au centre européen de formation pour un CAP esthétiques. Mon inscription à prit effet le 07/02/2019 et j'étais autorisée à me rétracter sous un délai de 14 jours, je leurs ai envoyé un mail le 11 février pour me rétracter, suite à ce mail j'ai eu un appel dans la même journée de leurs part pour essayer de me convaincre de changer d'avis et de bien réfléchir avant cet acte, cette femme m'a précisé à aucun moment qu'il fallait leurs envoyer un A.R pour résilier l'inscription et qu'il fallait que je l'a contacte à nouveau pour l'en informer de ma décision, je lui ai donc à nouveau envoyé un mail daté du 14/02/2019 en leurs précisant que ma décision était prise et que je me rétractais. Je n'ai plus eu de nouvelle de leurs part depuis ce mail jusqu'à ce jour 21/02/2019 où j'ai reçu un appel de leurs part en me disant que le délai de rétractation était dépassé pour cause que je n'ai pas envoyé l'A.R mais je n'étais pas informé qu'il fallait en envoyé un. Que dois-je faire sachant qu'on m'a dit que je ne pouvais plus me rétracter et qu'il fallait payer l'intégralité de la formation sachant que mon mail a été envoyé dans les temps et j'ai imprimer mes mail pour leur en faire part de la preuve que je suis dans les temps et que mon mail a bien été envoyer à cette date je l'es donc mis dans mon AR avec ma lettre de résiliation de contrat.

Par **Visiteur**, le **21/02/2019 à 22:17**

Bonsoir

Regardez les conditions de résiliation de votre contrat.

S'il n'est pas indiqué cette obligation d'AR, évoque-t-elles les mails ?

Vous avez intérêt à sauvegarder ceux-ci.

Vous recevrez sans doute des appels d'emails ou courriers . Répondez invariablement que vous avez exprimé dans les délais, votre volonté de ne pas donner suite.

N'acceptez aucun envoi de leur part.

Bon courage car ils sont en général très très insistants. Si c'est le cas avec vous, menacez les de plainte pour harcèlement.